

LE MESSENGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATAITI 20. — N° 23.

RETE VEA NO TAHITI.

Mahana mea 10 Hono 1871.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :
 En six mois 10 fr.
 En un an 20 fr.
 En deux ans 40 fr.
 En trois ans 60 fr.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 à l'Imprimerie du Gouvernement.

PRIX DES ANNONCES (par insertion) :
 Les 10 premières lignes 25 c. la ligne
 Au-dessus de 10 lignes 20 c. la ligne
 Les annonces répétées se paient à moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Nominations, mutations, etc. — Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Présentation des chefs de la Commune de la République. — Nouvelle d'Europe. — Lettres non retardées. — Nouvelles du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 5 juin 1871, M. Viot (Paul-Elie) a été nommé huissier près les tribunaux de Papeete, en remplacement de M. Allery, démissionnaire.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 7 juin 1871 :
 L'indigène Temanohi est nommé mutui à pied du district de Vaitoa, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Tapu-
 fua, démissionnaire.
 L'indigène Pavaa a Pavaa est nommé mutui à cheval du district de Papeete, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Taita a Tapa, démissionnaire.
 L'indigène Tane a Taiti est nommé mutui à cheval du district de Afaahiti, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Tama, démissionnaire.

L'indigène Tama a Taiti est nommé mutui à pied du district de Afaahiti, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Tama, démissionnaire.
 L'indigène Tama a Taiti est nommé mutui à pied du district de Papeete, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Tama, démissionnaire.
 L'indigène Tama a Taiti est nommé mutui à pied du district de Papeete, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Tama, démissionnaire.

L'indigène Tama a Taiti est nommé mutui à pied du district de Papeete, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Tama, démissionnaire.
 L'indigène Tama a Taiti est nommé mutui à pied du district de Papeete, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Tama, démissionnaire.
 L'indigène Tama a Taiti est nommé mutui à pied du district de Papeete, à compter du 1^{er} juin 1871, en remplacement de Tama, démissionnaire.

Par ordre du résident des Tama, les nommés Temanohi, chef de Putehara, et Kotahi, chef mutui du même district, ont été suspendus de leurs fonctions pour incompétence.

Le Commandant Commissaire de la République a approuvé cette mesure.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Bureau de la comptabilité des Fonds.

L'Administration rappelle au public que la clôture des dépenses du Service Local, exercice 1869, aura lieu pour les paiements le 30 juin courant et pour la liquidation le 20 du même mois.
 En conséquence, les personnes qui auraient encore des créances sur cet exercice sont invitées à présenter leurs titres avant cette dernière date.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 10 juin 1871.

Jeudi 8 de ce mois la présentation des chefs de Tahiti et de Moorea au nouveau Commandant, M. Girard.

A neuf heures du matin, les chefs, chefs de districts et présidents de conseil se sont réunis dans le salon du gouvernement.

Le Commandant de Joulard, s'adressant à M. Girard, Commissaire de la République, a présenté les chefs en ces termes :

« Monsieur le Commandant, j'ai l'honneur de vous présenter les chefs des districts de Tahiti et de Moorea.

« Pendant le cours de mon commandement, j'ai eu à me louer de leurs services, et j'ai pu apprécier leur bon esprit et

le bon caractère de tous les chefs de districts de Tahiti et de Moorea.

« Je vous prie de leur adresser mes salutations et de leur dire que je suis sûr de leur bon caractère.

« Je vous prie de leur dire que je suis sûr de leur bon caractère.

« Je vous prie de leur dire que je suis sûr de leur bon caractère.

« Je vous prie de leur dire que je suis sûr de leur bon caractère.

« leur attachement à la France et au gouvernement du Protecteur.

« Dans toutes les circonstances où j'ai eu occasion de faire appel à la population tahitienne pour des travaux extraordinaires, j'ai toujours trouvé les chefs prêts

« à me secourir, et ils ont toujours fait exécuter fidèlement les ordres du gouvernement.

« J'ai la ferme confiance que vous trouverez en eux le même concours dévoué, et qu'ils se presseront de participer au bien de ce pays que nous aimons tous.

S'adressant ensuite aux chefs, le Commandant de Joulard a continué :

« Mes chers amis — je vous donne ce nom de tout mon cœur — depuis deux ans, n'ai-je pas toujours été avec vous ?

« N'ai-je pas connu vos charmes de famille, et ne me suis-je pas assis à votre table, dans votre maison ?

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« J'ai vu de près votre bon cœur, et j'ai vu de près votre bon cœur.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

« Je suis sûr de leur bon caractère.

Poste aux Lettres

Adams	Devoige	Hazellia	Robertson
Allen	Edgar	Holbert	Robinson
Anderson	Engelke	Howard	Rubin
Auger	Engle	Jaff	Rubin
Bailey	Elin	Jones	Seibert
Bowles	Estall	Kemp	Smith & X
Brown — journals	Folceter	Kuati	St. James, George
Brown — journals	Forbes	Laurie	Stewart, James
Bullard	Fraser	McCarthy	Summer
Byron	Garrison, A.	Manly, Atcher	Tiannato
Chapin	G. Gilbert — journals	Mundy	Tuila
Clark	Goff	Oliver	Tucker
Clark	Goodyear	Paluk	Wachter
Corn, John	La Gray	Parish	Wynn
	Quinn — journals	Quiles	
	Garner	Ragot	

Archives PF-Mes

Archives PF-Messenger-10/06/1871